



# La plume verte Gazette de la Base de Loisirs du Val du Riot



Numéro 4



Novembre/décembre/Janvier  
2007

## Edito (par Monsieur Boury, président du SIAT du Val du Riot)

La feuille d'automne emportée par le vent...charme des allées jonchées de feuilles mordorées que font chuintier mes pas...la Nature entre en sommeil et s'engourdit lentement ; la surface de l'étang se laque et s'enveloppe d'une brume légère ; une cane grise et ses trois petits tracent sans un bruit une fine onde triangulaire... J'ai la goutte au nez et les doigts transis, mais le cœur ravi...

## Le portrait du mois

### Le canard Colvert *Anas platyrhynchos*

C'est le canard sauvage le plus connu.

Les deux sexes ont un large miroir alaire bleu encadré à l'avant et à l'arrière de noir et de blanc ; ils ont les pattes orange. En éclipse\*, le mâle ressemble à la femelle, mais il est plus foncé sur la poitrine et le bleu de son miroir est plus vif.

**Régime alimentaire :** essentiellement végétal, surtout constitué de graines recherchées au sol, mais aussi de plantes aquatiques, de pousses tendres et de lentilles d'eau. S'ajoutent des mollusques aquatiques, des insectes et des larves, des têtards et quelques petits poissons. Le colvert est un canard barboteur (se nourrissant à la surface de l'eau ou à faible profondeur).

**Comportement :** grégaire et sociable. Vit en famille pendant la reproduction et se rassemble en grandes troupes en hiver. Bavard et bruyant, il sait se montrer discret là où il peut être inquiété. Le Colvert cancanne, caquette ou nasille. Son vol est très rapide et puissant.

**Reproduction :** le nid est installé près de l'eau au cœur de la végétation ou dans une cavité. La cane couve seule ses 8 à 12 œufs puis s'occupe seule des petits qu'elle défend vaillamment contre les nombreux prédateurs.

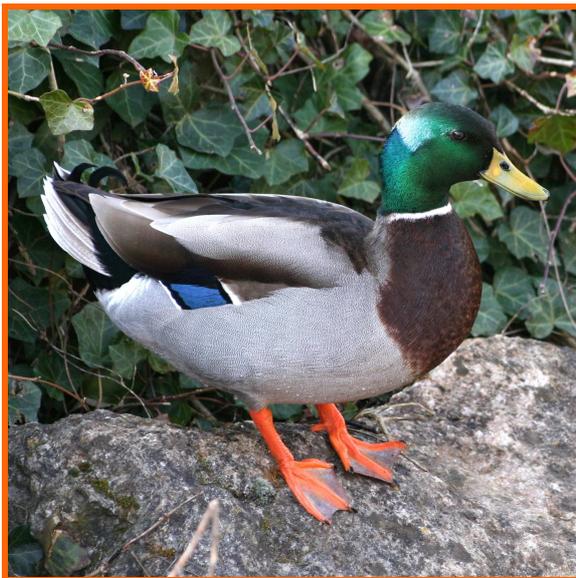
 **Note à nos fidèles lecteurs :** elle peut parfois compter sur l'aide d'un atypique compagnon !

**Répartition :** Amérique du Nord, Europe et Asie.

**Migration :** Les canards Colverts sont des oiseaux résistants qui supportent très bien l'hiver.

Abondants en France, ils y seraient plutôt sédentaires, notre pays hébergeant un fort contingent d'hivernants d'Europe du Nord et centrale. Quant aux voyageurs occidentaux au long cours, ils vont hiverner en Afrique subsaharienne.

Crédit photographique et prise de vue : monsieur Grassart,  
Photo Passion, Caudry



**Famille :** anatidés

**Longueur :** 45 à 55 cm

**Envergure :** 80 à 95 cm

**Poids :** 850 à 1400g pour le mâle  
et 700 à 1300g pour la femelle

**Longévité :** 15 à 29 ans

**Description :** La cane est uniformément brun tacheté, avec le bec jaune orangé marbré de noir et les rectrices\* blanches. Le mâle est reconnaissable à sa tête verte terminée par un bec jaune orangé, sa poitrine marron séparée du cou vert par un fin collier blanc. Le dessus et les flancs sont gris, le dessous blanchâtre. La queue blanche a des rectrices\* médianes noires et bouclées.

**Éclipse\* :** le mâle perd son brillant plumage nuptial après l'accouplement et pendant quelques semaines il ressemble à la femelle. On le dit alors en plumage éclipse.

**Rectrices\* :** plumes de la queue de l'oiseau. Elles ont le rôle de gouvernail et assurent la stabilité du vol.

## Le Sorbier des oiseleurs *Sorbus aucuparia*

**Famille** : rosacées

**Origine** : forêts tempérées d'Europe et d'Asie

**Hauteur** : jusque 15m

**Feuilles** : pennées, composées de onze à quinze folioles dentées, or pur en automne

**Fleurs** : printanières, blanches à 5 pétales, réunies en corymbes, à l'odeur forte (peu agréable)



**Fruits** : globuleux ou ovales, écarlates, qui persistent longtemps en hiver, ce qui donne à l'arbuste un intérêt décoratif indéniable et constitue une réserve pour les oiseaux.



## Le geste vert

Quelques petits gestes de bon sens bénéfiques pour la planète mais aussi pour votre porte-monnaie... :

- ❖ J'éteins la lumière lorsque je quitte une pièce ;
- ❖ Je proscriis les lampes halogènes et j'utilise des ampoules à basse consommation énergétique ;
- ❖ J'entretiens mon réfrigérateur ;
- ❖ Je baisse le chauffage lorsque je suis absent ;
- ❖ Je coupe la veille des appareils ménagers ;
- ❖ Je profite de la lumière du jour : j'installe mon coin lecture ou mon bureau sous une fenêtre ;
- ❖ Je ferme le robinet lorsque je me brosse les dents, je ne gaspille pas l'eau inutilement ;
- ❖ Je prends des douches plutôt que des bains (vous pouvez diviser par 3 votre consommation d'eau) ;
- ❖ J'investis dans un récupérateur d'eau.

L'hiver est une période critique pour les oiseaux. Plus que le froid, c'est la faim qui représente une menace. Les oiseaux consomment beaucoup d'énergie pour conserver la chaleur de leur corps et la nourriture est plus difficile à trouver.

Il est donc important de les aider, surtout s'il gèle ou s'il neige. Chacun peut près de chez lui installer des mangeoires avec une nourriture appropriée.

L'eau est également un élément vital, un apport régulier est donc nécessaire (verser de l'eau tiède régulièrement pour éviter qu'elle ne gèle).



## Leçon de pêche

### La truite

De la famille des salmonidés, la truite est répandue dans une bonne partie de l'Eurasie et de l'Amérique du nord.

En Europe, l'espèce la plus courante à l'état sauvage est la truite fario (truite commune). C'est l'espèce autochtone de nos rivières. On peut également trouver des truites arc-en-ciel (originaires des Etats-Unis) dont l'élevage est particulièrement maîtrisé. C'est la truite que l'on trouve sur les étals des poissonniers.

Il existe aussi des truites de lac (*Salmo trutta lacustris*) et des truites de mer (*Salmo trutta trutta*).



image 1 : truite fario (*Salmo trutta fario*)

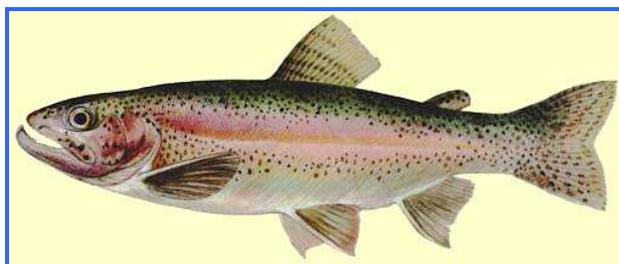


image 2 : truite arc-en-ciel (*Onchorynchus mykiss*)

**Régime alimentaire** : la truite est carnivore : petits insectes, vers, mouches, larves et petits poissons.

**Reproduction** : cette période se déroule à la fin de l'hiver. Le mâle et la femelle creusent un petit trou dans la boue, dans lequel la femelle pond les œufs que le mâle féconde (2000 œufs par kilo de leur poids). Les alevins vont grandir et atteindre 15cm au bout d'un an. A la fin de la deuxième année, les truites mesurent le double et pèsent jusque 150g. Les mâles sont alors à maturité sexuelle tandis que les femelles ne sont prêtes pour la reproduction que l'année suivante.

On peut pêcher la truite notamment aux appâts naturels (toc), à la mouche, à la cuiller, au vairon manié ou aux leurres.

A noter : A la Base de Loisirs, l'étang moyen est rempoissonné hebdomadairement par 15 kg de truites arc-en-ciel durant la période d'avril à septembre.

 Capsule



### Petite leçon de colombophilie



#### LES BAGUES

Anneau métallique ou en plastique passé à la patte du pigeonneau âgé de quelques jours, la **bague matricule** délivrée par la Fédération Colombophile Française porte un numéro d'ordre, le millésime de l'année de naissance et la nationalité.

En France, tout pigeon voyageur est porteur d'une deuxième bague dite **bague adresse** qui comporte les coordonnées du propriétaire.

Pour les concours, le pigeon est équipé d'une **bague en caoutchouc** amovible. Elle fait office de dossard et est introduite dans le constateur\* à l'arrivée du pigeon.

Constateur\*: horloge qui enregistre à la seconde près l'heure de rentrée du pigeon

La saison colombophile s'est achevée le 02 septembre. La remise des prix et la vente annuelle de nos pigeons se sont déroulées le vendredi 28 septembre à la salle polyvalente de la Base. Cette année, le premier prix revient à un colombophile des Landes.

Voici le palmarès de notre championnat :

- 1<sup>er</sup> - monsieur Jean DE MATOS de Soustons (40)
- 2<sup>nd</sup> - monsieur Alain RICHEZ d' Estourmel (59)
- 3<sup>ème</sup> - monsieur Hubert DHENNIN d' Epinoy (62)
- 4<sup>ème</sup> - monsieur Jean-Louis LEMAIRE de Nomain (59)
- 5<sup>ème</sup> - madame Eva MANNA de Marchiennes (59)



Nous remercions chacun des participants. Nous espérons que nos fidèles donateurs colombophiles répondront encore présents la saison prochaine. Nous comptons déjà une vingtaine de promesses de dons. Nous rappelons que le nombre de places dans le compartiment sportif est limité à 60. Avis aux amateurs !

 Les rendez-vous  
à ne pas manquer

#### A la salle polyvalente de la Base :

23 décembre 07 : défilé et casting - Tremplins de la Mode

31 décembre 07 : soirée de St Sylvestre organisée par l'association Ensemble pour Caudry

06 janvier 08 : loto des supporters de Volley-ball



Nous ne pouvons concevoir d'achever ce numéro sans rendre un dernier hommage à notre chère chèvre Biquette, lâchement assassinée et dépecée au cours du mois d'août par des individus peu scrupuleux (doux euphémisme !). Notre indignation est sans borne face à de tels agissements.

« La cruauté envers les bêtes est la violation d'un devoir de l'homme envers lui-même. » Emmanuel Kant (1722-1804)

« On n'a pas un cœur pour les humains et un cœur pour les animaux, on a un cœur ou on n'en a pas. » Alphonse de Lamartine (1790-1869)

### Un petit rappel nécessaire :

#### Déclaration universelle des droits de l'animal

##### PRÉAMBULE :

Considérant que la Vie est une, tous les êtres vivants ayant une origine commune et s'étant différenciés au cours de l'évolution des espèces,  
Considérant que tout être vivant possède des droits naturels et que tout animal doté d'un système nerveux possède des droits particuliers,  
Considérant que le mépris, voire la simple méconnaissance de ces droits naturels provoquent de graves atteintes à la Nature et conduisent l'homme à commettre des crimes envers les animaux,  
Considérant que la coexistence des espèces dans le monde implique la reconnaissance par l'espèce humaine du droit à l'existence des autres espèces animales,  
Considérant que le respect des animaux par l'homme est inséparable du respect des hommes entre eux,

##### IL EST PROCLAMÉ CE QUI SUIT :

**Article premier** - Tous les animaux ont des droits égaux à l'existence dans le cadre des équilibres biologiques. Cette égalité n'occulte pas la diversité des espèces et des individus.

**Article 2** - Toute vie animale a droit au respect.

##### Article 3

1- Aucun animal ne doit être soumis à de mauvais traitements ou à des actes cruels.

2- Si la mise à mort d'un animal est nécessaire, elle doit être instantanée, indolore et non génératrice d'angoisse.

3- L'animal mort doit être traité avec décence.

##### Article 4

1- L'animal sauvage a le droit de vivre libre dans son milieu naturel, et de s'y reproduire.

2- La privation prolongée de sa liberté, la chasse et la pêche de loisir, ainsi que toute utilisation de l'animal sauvage à d'autres fins que vitales, sont contraires à ce droit.

##### Article 5

1- L'animal que l'homme tient sous sa dépendance a droit à un entretien et à des soins attentifs.

2- Il ne doit en aucun cas être abandonné, ou mis à mort de manière injustifiée.

3- Toutes les formes d'élevage et d'utilisation de l'animal doivent respecter la physiologie et le comportement propres à l'espèce.

4- Les exhibitions, les spectacles, les films utilisant des animaux doivent aussi respecter leur dignité et ne comporter aucune violence.

##### Article 6

1- L'expérimentation sur l'animal impliquant une souffrance physique ou psychique viole les droits de l'animal.

2- Les méthodes de remplacement doivent être développées et systématiquement mises en œuvre.

**Article 7** - Tout acte impliquant sans nécessité la mort d'un animal et toute décision conduisant à un tel acte constituent un crime contre la vie.

##### Article 8

1- Tout acte compromettant la survie d'une espèce sauvage, et toute décision conduisant à un tel acte constituent un génocide, c'est à dire un crime contre l'espèce.

2- Le massacre des animaux sauvages, la pollution et la destruction des biotopes sont des génocides.

##### Article 9

1- La personnalité juridique de l'animal et ses droits doivent être reconnus par la loi.

2- La défense et la sauvegarde de l'animal doivent avoir des représentants au sein des organismes gouvernementaux.

**Article 10** - L'éducation et l'instruction publique doivent conduire l'homme, dès son enfance, à observer, à comprendre, et à respecter les animaux.

La Déclaration Universelle des Droits de l'Animal a été proclamée solennellement à Paris, le 15 octobre 1978, à la Maison de l'Unesco. Son texte révisé par la Ligue Internationale des Droits de l'Animal en 1989, a été rendu public en 1990.

Pour plus d'informations : <http://www.protection-des-animaux.org>

### Informations diverses

- ☞ Horaires d'ouverture de la Base de Loisirs : de 8h30 à 17h30 (du 1er novembre au 29 février).
- ☞ Pigeonnier Capsule : permanences chaque mercredi de 15h30 à 16h30 et le premier dimanche du mois de 15h30 à 17h00 (sous réserve de bonnes conditions météorologiques).  
Visites sur rendez-vous en appelant au 03 27 85 27 67 ou au 03 27 85 65 39 ; Les visites sont gratuites.
- ☞ Pêche à la journée : 7 euros.

*Base de Loisirs du SIAT du Val de Riot - Rue Ampère - 59540 CAUDRY*

*03.27.85.27.67 / 06 22 56 39 95*

*<http://perso.wanadoo.fr/val-du-riot>*